

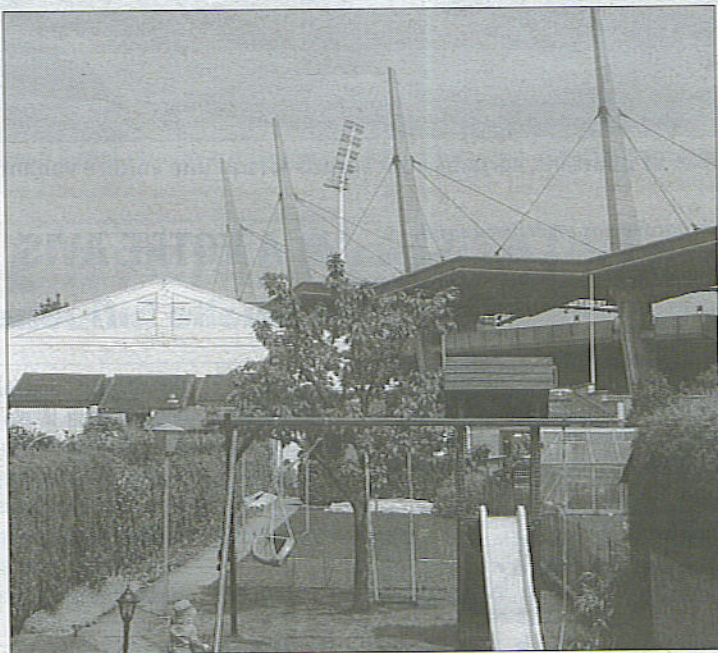
Le chapiteau du Stadium hors la loi ?

Les riverains du Stadium Lille Métropole contestent l'installation par le LOSC d'un chapiteau, en service lors de la réception de Lyon, samedi dernier, mais dont le permis de construire n'est arrivé que mercredi.

Ce soir, les riverains de la rue de Chambord, à Villeneuve-d'Ascq, échapperont au ballet des véhicules devant chez eux et aux démonstrations de joie des supporters au bout du jardin : le LOSC joue son dernier match de la saison à l'extérieur. Ça ne les empêche pas d'afficher la mine des mauvais jours. Ils avaient déjà le Stadium qui leur bouchait l'horizon (mais pour beaucoup, il était déjà là quand ils ont acheté leur maison). Ils ont, depuis la fin avril, un immense chapiteau comme nouveau voisin. Un espace de deux fois 480 m² dans lequel le LOSC veut recevoir ses supporters (« l'Estaminet ») et ses VIP à l'étage (la « classe affaire »). Une idée qui ne fait pas l'unanimité dans le quartier.

Déposer plainte

« Il y a des limites à respecter et, là, elles sont encore dépassées », déplore un riverain, qui cherche à comprendre comment ce chapiteau a déjà pu être installé alors que le permis de construire n'est



« Du jardin, on entend très bien l'émission "Jour de foot" qui est diffusée après le match dans le chapiteau », ironise un riverain.

daté que du 10 mai. « Si je voulais construire dans mon jardin un garage aussi haut que leur chapiteau, on me rappellerait sûrement à l'ordre. »

Autre reproche énoncé : la vue plongeante sur les habitations que l'on a depuis le haut de l'escalier du chapiteau.

Les riverains, réunis en collectif, ne sont assurément pas anti-foot. Ils ont appris à vivre deux fois par mois avec ce bruyant voisin qu'est le Stadium. Par contre, le sans-gêne des supporters qui se

garent devant chez eux continuent de les exaspérer.

Ce collectif a l'intention de déposer plainte et de réclamer des poursuites pénales au sujet de ce chapiteau, qu'ils estiment hors la loi. Ils iront aussi en contester le permis de construire au tribunal administratif.

Du côté du LOSC, on ouvre le parapluie en indiquant que la mairie de Villeneuve-d'Ascq a signé un arrêté d'ouverture. « Pour les questions de sécurité », précise-t-on à l'hôtel de ville villeneuvois. ■ **EM. C.**